

Outre cette entente de l'établissement de familles britanniques, la division de colonisation s'est occupée d'un grand nombre d'autres choses, en particulier l'établissement de familles continentales amenées par les chemins de fer, sous le plan dit "des familles continentales"; du placement et de la surveillance d'ouvriers agricoles britanniques recrutés par le département de l'Immigration et de la Colonisation; des investigations sur la bonne foi de nominations faites par des résidents canadiens en faveur de résidents de la Grande-Bretagne et de la surveillance d'ouvriers agricoles britanniques amenés au Canada par les départements de colonisation des chemins de fer et par le gouvernement de l'Ontario; de relevés et d'arpentages pour délimiter les terres disponibles pour la colonisation et nombre d'autres activités du même genre.

Au cours de l'année, plusieurs régions très vastes ont été ouvertes à la colonisation et de nombreuses familles y ont été placées sous la protection de la Commission. Une de ces régions comprend une lisière de 8,000 à 9,000 acres de terre vierge, qui faisait autrefois partie de la Réserve indienne de Saddle Lake, à 11 milles à l'ouest de St. Paul de Métis, Alberta. Ce bloc a été divisé en 51 fermes ou unités de 160 acres à 240 acres chacune. On a donné sous contrats la construction des maisons, l'irrigation, les clôtures et le creusage des puits. Cinquante familles, formant un total de 396 personnes, ont été placées sur cette réserve. Aussi, 21 familles, amenées par le département, ont été placées sur une partie de la réserve forestière de Porcupine, dans le district de Prince Albert, en Saskatchewan.

Une entente a aussi été conclue au cours de l'année entre le gouvernement impérial, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Dominion, pour l'établissement de 500 familles anglaises au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial achète les fermes, tandis que le gouvernement britannique avance jusqu'à \$1,500 de fonds au colon, pour assurer un établissement. La division de l'établissement sur les Terres du département collabore dans le choix de la terre, fait des arrangements pour l'emploi des immigrants au cours de la première année, achète l'outillage pour les fermes avec l'argent avancé par le gouvernement britannique et fournit ses services ordinaires de surveillance et de direction jusqu'à ce que les familles soient bien établies.

Depuis la création de la Commission de la Terre aux soldats les prêts avancés aux colons forment un total de \$109,337,570. De ce montant, \$5,330,895 ont été débités aux familles de colons britanniques et \$2,923, 381 effacés à la suite de la réduction de la dette pour le bétail, laissant un total net de \$101,083,294. La dette des soldats-colons est de \$78,618,208 de principal et \$4,131,963 d'intérêt. Il a été versé au Trésor un total de \$34,549,404, se décomposant comme suit: remboursement sur le principal \$18,320,360; intérêt \$9,989,229; paiement initial \$6,185,053; dépôts gardés en suspens \$54,760. Le montant payé au Trésor au cours de 1927 est de \$4,378,128; 1,051 colons ont payé en entier leur emprunt.

Les colons établis en vertu de cette loi sont au nombre de 39,363, dont 24,480 ont obtenu des prêts; 12,136 ont accepté des octrois aux soldats sans prêts; 224 étaient des soldats-colons indiens et 2,523 des acheteurs civils. L'an dernier, 959 fermes ont été rétrocédées à la Commission, ce qui fait un total de 8,652 fermes qui ont été abandonnées par les soldats-colons. Environ 63 p.c. de ces fermes ont été réoccupées, soit après vente, soit par mise en réserve pour des familles venant sous l'entente des familles britanniques. La Commission a vendu 3,623 fermes à des acheteurs civils, soldats-colons et colons de l'Empire Britannique et 1,918 fermes sont réservées pour les colons venant sous l'entente des familles britanniques.

On procède maintenant à la revaluation des terres des soldats, telle que résolue par le Parlement en 1927. Du nombre total des colons, 10,682 ont droit de demander la revaluation et 7,859 s'en étaient prévalu à la date du 1er octobre 1927.